

## Éditorial

André Clas

Volume 36, numéro 4, décembre 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002313ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002313ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Clas, A. (1991). Éditorial. *Meta*, 36(4), 539–542. <https://doi.org/10.7202/002313ar>

# ÉDITORIAL

## LES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

Quel évènement ou quel événement, cette rectification de l'orthographe ! Elle a fait la manchette de tous les journaux où l'on montrait allègrement ou allègrement, parfois avec bonhomie ou bonhomie, les chaussetrappes ou les chausses-trapes ou les chausse-trappes de l'orthographe du français. L'instinct combattif ou combatif des uns, plutôt que celui des autres, a permis des persifflages ou des persiflages où les statuquos ou les statu quo ne sont plus possibles.

Comme on le voit, il est facile de jouer avec les curiosités de l'orthographe pour illustrer telle ou telle attitude où les sous-entendus sont parfois plus politiques que rationnels ou pédagogiques et logiques. Même l'Académie française n'a pas su se tirer d'affaire avec élégance : elle a approuvé les rectifications, puis elle a redemandé un vote sur ces propositions de changements et finalement elle a renvoyé dos à dos tout le monde en déclarant que l'usage tranchera, même si le Secrétaire perpétuel, Maurice Druon, a été le président du groupe de travail du Conseil supérieur de la langue française et le présentateur du rapport au Premier ministre.

Il ne faut pas être laxiste, «une réforme de la langue doit être faite, s'il y a lieu, en faveur de ceux qui ont l'amour et le respect de cette langue, et non pas en faveur de ceux, qui, malgré toutes les réformes imaginables, la parleront n'importe comment, et la massacreront en l'écrivant», déclare un agrégé de l'Université. On mélange tout, la politique, les classes sociales, les niveaux de langue, le français oral, l'orthographe, toutes les munitions sont bonnes pour vaincre ! Pour les uns, il faut crier au scandale, car c'est la fin, on assassine la langue. Pour les autres, c'est inutile, les changements sont insuffisants, il en faut beaucoup plus immédiatement.

Et pourtant si on avait lu les propositions du Conseil supérieur de la langue française, publiées dans le *Journal Officiel de la République française* du 6 décembre 1990, et rediffusées par le Conseil de la langue française du Québec, on se rendrait vite compte qu'il s'agit en fait non pas d'une «réforme» de l'orthographe, mais bien comme on le précise d'une «rectification». La nuance terminologique est importante, il s'agit de quelques «retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr», comme l'écrit Maurice Druon (p. 3). Ce n'est pourtant pas la première fois que des ajustements ont été proposés, et certaines graphies sont déjà courantes. En effet, beaucoup de personnes prononcent et écrivent «évènement», beaucoup hésitent sur le trait d'union ou sur le nombre d'«f» dans «persiflage» ou encore sur la présence ou l'absence d'un «i» dans «quincaillier». Et même les dictionnaires qui sont au fond le réservoir des «graphies inégalement rationnelles» peuvent être en contradiction les uns avec les autres.

Quelles «rectifications» propose en fait le Conseil supérieur de la langue française ?

Le rapport, d'une vingtaine de pages, après le discours de présentation de Maurice Druon et la réponse du Premier ministre, donne une introduction générale et présente une série de principes justifiant en quelque sorte la nécessité des «retouches» proposées. Les propositions de rectification sont appuyées sur des analyses qui permettent de préciser la nécessité de l'intervention et de dégager, dans une très large mesure, une série de règles rationnelles.

## 1. LE TRAIT D'UNION

Le trait d'union, on le sait, a des emplois divers. Il marque soit la syntaxe, inversion du sujet, soit la libre coordination, soit une habitude d'écriture pour certains cas, soit encore un emploi lexical ou stylistique dans certains mots composés. On voit que l'utilisation du trait d'union peut donner lieu à de nombreuses hésitations et divergences. La règle rationalisant cet usage se lit donc comme suit : «On lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent.» On écrira donc «vingt-trois» tout comme «cent-trois» ou «sept-mille-trois-cent-quatre». L'habitude de réserver le trait d'union pour des numéraux inférieurs à cent est en effet difficilement justifiable et inutile : elle n'ajoute rien à la langue, en fait la nouvelle règle évite non seulement une surcharge mémorielle sans valeur mais accentue la lisibilité.

Pour orienter l'activité des lexicographes et créateurs de néologismes, la Commission fait ensuite la recommandation suivante : «Le trait d'union pourra être utilisé notamment lorsqu'un nom composé est employé métaphoriquement : barbe-de-capucin, langue-de-bœuf (en botanique), bonnet-d'évêque (en cuisine et en architecture).» Par conséquent, lorsqu'il n'y a pas métaphore, on écrira «taille de guêpe» (il n'y a métaphore que sur le second mot), «langue de terre» (il n'y a métaphore que sur le premier terme), «langue de bœuf» (en cuisine, il n'y a pas métaphore). Même si cette petite règle logique peut apparaître difficile d'emploi pour certains, et même si elle ne règle pas tous les cas de composition et d'hésitation puisque le trait d'union est aussi en concurrence avec l'agglutination, il n'en reste pas moins qu'il y a là rationalisation qui peut à la longue rendre un usage plus logique. Quoi qu'il en soit, il n'y a ici rien de révolutionnaire ou de scandaleux !

La règle est complétée par la recommandation de «poursuivre l'action de l'Académie française, en recourant à la soudure dans les cas où le mot est bien ancré dans l'usage et senti comme une seule unité lexicale». On écrira donc : «Arcbouter, d'arrachepied, boutentrain, branlebas, brisetout, chaussetrappe, à clochepied, coupecoupe, couvrepied, piquenique, portemonnaie, etc.». On fera aussi la soudure dans les composés utilisant «contre, entre, extra, infra, ultra, supra : contralisez, contrallée, contramiral, contrefilet, contreperformance, contrordre, etc. ; s'entraccorder, s'entraccuser, entracte, s'entraîner, entraide, entraider, entrapercevoir, entresol, entrevue, entrouvrir, etc. ; extraconjugal, extracorporel, extraverti, etc. ; infralittoral, infrarouge, infrastructure, etc. ; intradermique, intramusculaire, intratomique, intraveineux ; ultracentrifugation, ultracentrifugeuse, ultracourt, ultraviolet, etc. ; supraconducteur, supraconduction, supraconductivité, supraterrrestre, etc.».

On recommande de même la soudure de mots formés d'onomatopées ou assimilés comme «blabla, bouiboui, coincoin, froufrou, grigri, kifkif, mélémélo, pèlemêle, traintrain, etc.» ; de mots formés d'éléments nominaux divers comme «bainmarie, bassacour, chaussetrappe, chauvesouris, chèvrepied, hautparleur, millefeuille, platebande, quotepart, sagefemme, etc.» ; de mots composés d'origine latine ou étrangère comme «apriori, exlibris, exvoto, statuquo, vadémécum ; blackout, bluejean, chowchow, covergirl, cowboy, fairplay, folklore, handball, hotdog, lockout, pipeline, striptease, weekend, etc.» ; de mots composés sur thèmes savants comme «aéroclub, aéroélectronique, ampèreheure, audiovisuel, brachiocéphalique, bronchopneumonie, chimicophysique, cinéclub, cinéroman, cirrocumulus, corticosurrénal, coxofémoral, craniofacial, électroaimant, électroménager, ferroaluminium, microorganisme, orthoépée, protohistoire, socioprofessionnel, thermodiffuseur, vasodilatateur, etc.» Là encore, rien de particulièrement troublant et aucun effort extraordinaire pour perdre l'ancienne habitude puisque tout est plus simple, plus logique. De toute façon, certains mots étaient déjà agglutinés.

## 2. LES MARQUES DU NOMBRE

La Commission formule la règle suivante pour les noms composés comportant un trait d'union : «Les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples, et prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément.» Là encore, il y a rationalisation et suppression de l'habitude qui dictait l'accord au singulier ou au pluriel par des formulations du genre : «Dans les composés de pèse-, le nom complément prend **généralement** la marque du pluriel» ou «le pluriel des composés de garde- est très flottant.» Il n'y a donc plus la liste des exceptions et des variations d'un auteur à l'autre. Si l'on accepte la nouvelle règle, on écrira : «Un pèse-lettre, des pèse-lettres, un cure-dent, des cure-dents, un perce-neige, des perce-neiges, un garde-meuble, des garde-meubles (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu), un abat-jour, des abat-jours.» La même écriture s'appliquera aux noms composés d'une préposition et d'un nom. On écrira donc «un après-midi, des après-midis, un sans-abri, des sans-abris». Les seules exceptions, tout à fait logiques, concernent les formations avec une majuscule ou avec un article au singulier : «des prie-Dieu, des trompe-l'œil, des trompe-la-mort». Bien sûr, certains feront valoir que le mot «miette» dans «ramasse-miette» doit toujours avoir la marque du pluriel puisqu'on «ramasse des miettes». Mais c'est fausser le problème : il s'agit non pas d'une phrase, mais d'un mot composé qui désigne un instrument ! Le même argument est valable pour «millefeuille» et les autres composés.

## 3. LE TRÉMA ET LES ACCENTS

Pour le tréma, puisqu'il a pour fonction d'indiquer la prononciation en deux sons, on recommande de le placer sur la voyelle à prononcer. On écrira donc «aigüe, ambigüe, exigüe, contigüe, etc.» et même «gageüre, mangeüre, rongeüre, vergeüre» pour éviter des prononciations fautives. Cette recommandation n'est pas nouvelle, non plus, mais elle permettrait en effet de rationaliser les choses et de rendre l'écriture plus proche de la prononciation.

Pour l'accent grave, on recommande de placer un accent grave sur les futurs et conditionnels des verbes du type «céder». On écrira donc «je cèderai, je cèderais, j'allègerai, j'altèrerai, je considèrerai, etc.». Tout cela rend conforme l'écriture à la prononciation. La règle phonétique indique que la voyelle «e» est «è» en syllabe fermée ou porte un accent en syllabe ouverte. La logique force donc à écrire les inversions interrogatives de la première personne du singulier de la façon suivante : «aimè-je, puissè-je, etc.». Il s'ensuit aussi qu'il faut ajouter un accent à certains mots où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé. On écrira donc «asséner, bélitre, bésicles, démiurge, gélinotte, québécois, recéler...» et «abrègement, affèterie, allègement, allègrement, assèchement, cèleri, crèmerie, règlementaire, sècheresse...». La même règle s'appliquera aux mots d'origine latine ou aux mots empruntés à d'autres langues : «artéfact, critérium, déléatur, désidéрата, média, mémentum, référendum, véto... ; allégretto, allégro, diésel, imprésario, révolver, sombréro...».

Mais c'est sans doute l'accent circonflexe qui a soulevé le plus de passion. En effet, on propose de ne plus le rendre obligatoire, sauf dans un certain nombre de cas, sur les voyelles «i» et «u» où «il a une utilité restreinte». Pourtant si l'on regarde de près, on trouve cette recommandation très limitée et logique. Pourquoi écrire «mû» mais «su, vu, lu»? Pourquoi «plaît» mais «tait, fait»? Pourquoi «traîne» mais «gaine, haine»? Les propositions ne sont donc pas sans raisons et ne modifient pas, comme on l'a prétendu, la physionomie de la langue. Ainsi, on conservera l'accent circonflexe dans la conjugaison (passé simple : nous suivîmes ; imparfait du subjonctif : qu'il suivît, plus-que-parfait du subjonctif : qu'il eût voulu), dans les mots où il apporte une distinction de sens (dû, jeûne,

mûr, sûr, croître...), mais on écrira «mu, plait, pique, traîne, traître, assidument, congrument, crument, dument...».

Un autre ajustement concerne les verbes en «-eler» et «-eter» où les hésitations et les divergences sont fort nombreuses : certains redoublant de consonne, d'autres prenant un accent. La Commission recommande l'emploi «du e accent grave» pour tous les verbes, sauf pour «appeler, rappeler» et «jeter» qui sont stabilisés dans l'usage. La recommandation s'appliquera aussi aux noms en «-ement» dérivés de ces verbes (amoncèlement, étincèlement...). Là non plus, il n'y a pas «crime de lèse-langue» mais régularisation en faveur de la langue.

La recommandation concernant le participe passé ne touche que le participe passé de «laisser» suivi d'un infinitif : il est rendu invariable dans tous les cas, suivant d'ailleurs ici la tendance générale, même si, ici et là, on recommandait l'accord. On écrira donc «elle s'est laissé mourir, elle s'est laissé séduire (sans l'obligation d'expliquer qu'il y a invariabilité parce que ce n'est pas elle qui séduisait mais qu'elle était séduite par quelqu'un». Dans sa sagesse, la Commission n'a pas voulu s'attaquer à l'ensemble des règles des participes passés des verbes en emplois pronominaux puisque la matière est fort complexe et ne peut se traiter par retouches.

La dernière recommandation du Conseil concerne le singulier et le pluriel des mots empruntés. Elle recommande de suivre la règle générale du français. On écrira donc «un ravioli, des raviolis, un scénario, des scénarios, des matchs, des weekends, des hotdogs...). Rien de plus logique. Pourquoi en effet imposer des pluriels curieux pour le français : le mot est intégré à la langue et suit donc les règles normales, peu importe son origine, son genre et son nombre. Bonne décision, elle fait disparaître une large quantité de snobisme !

On se demande vraiment pourquoi il y a eu toutes ces discussions, ces déclarations, ces interventions, ces accusations. La question n'est peut-être pas simplement linguistique ? Oui, il est vrai, que tout changement d'habitude gêne. Il faut réapprendre, changer des automatismes. Mais il n'y a que suggestion et non imposition. Il y a tolérance, respect d'autrui. Crise ? Non ! Débat sur le «sexe des anges» ? L'opposition aux propositions de rectification a créé une «tempête dans un verre d'eau» et l'on est en droit de se demander ce qu'elle voulait obtenir. Quelles propositions avance-t-elle ? Le statu quo ? L'incertitude préservée pour la majorité ? Doit-on appliquer à la langue la même règle, celle du chef de police de la ville de Montréal, qu'il y a quelques décennies, lorsqu'il essayait de résoudre la controverse à propos des poitrines nues des danseuses des ballets africains, c'est-à-dire «si c'est immobile, c'est de l'art, si ça bouge, c'est obscène !». L'imaginaire, comme on dit, dépasse sans doute le réel. Et pourtant, si dans les changements proposés «il n'y a pas de quoi fouetter un chat», il y a cependant promesse d'avenir plus serein. Nous sommes donc résolument en faveur de ces «rectifications» et pour une langue vivante, en mouvement, qui sait ordonner ses priorités.

ANDRÉ CLAS